



## **AVIS PUBLIC**

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 16 décembre 2025 à 18 h 30 à la salle du conseil municipal située à l'hôtel de ville, sis au 200, route de Fossambault, à Saint-Augustin-de-Desmaures, G3A 2E3.

Au cours de cette séance, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble suivant :

**113, rue du Mélilot (lot 3 058 467)**

Demande de dérogation mineure visant à régulariser la marge de recul avant secondaire du bâtiment principal qui est de 5,81 m au lieu d'au moins 6 m, le tout tel qu'exigé à l'article 4.2.3.1 du *Règlement de zonage n° 480-85* pour la zone RA/B-30 et à l'article 122 du *Règlement n° 2025-748 de zonage* pour la zone R-306.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Une présentation du projet visé par cette demande est disponible sur le site internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 28 novembre 2025

La greffière,  
Me Marie-Josée Couture  
[www.vsad.ca](http://www.vsad.ca)